(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) **EP 3 795 035 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet:
08.06.2022 Bulletin 2022/23

(21) Numéro de dépôt: **20195151.4**

(22) Date de dépôt: **08.09.2020**

(51) Classification Internationale des Brevets (IPC):
A47C 3/16 *(2006.01)* ***A47D 13/10*** *(2006.01)*
A47C 3/029 *(2006.01)* ***A47D 1/08*** *(2006.01)*

(52) Classification Coopérative des Brevets (CPC):
A47C 3/16; A47C 3/029; A47D 1/08; A47D 13/102

(54) POUF, EN PARTICULIER POUF POUR ENFANT

PUFF, INSBESONDERE PUFF FÜR KINDER

POUFFE, IN PARTICULAR POUFFE FOR A CHILD

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR

(30) Priorité: **13.09.2019 BE 201905610**

(43) Date de publication de la demande:
24.03.2021 Bulletin 2021/12

(73) Titulaire: **Delta Diffusion société anonyme**
1457 Nil-Saint-Vincent Brabant Wallon (BE)

(72) Inventeur: **Thuysbaert, Orlando**
2000 Anvers (BE)

(74) Mandataire: **ABYOO**
Centre Monnet
Avenue Jean Monnet 1
1348 Louvain-La-Neuve (BE)

(56) Documents cités:
JP-U- S6 287 556 **US-A1- 2013 038 104**

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

EP 3 795 035 B1

Description

Domaine de l'invention

[0001] L'invention se rapporte à un pouf, c'est-à-dire par définition un siège bas et rembourré ou un coussin épais servant de siège. L'invention se rapporte en particulier à un pouf pour enfant, plus particulièrement un pouf pour bébé.

État de la technique

[0002] Un tel pouf est par exemple connu du document WO2013/020171. Le pouf décrit dans ce document comprend une enveloppe contenant un matériau de rembourrage et, selon un mode de réalisation particulier, une base logée dans le fond du pouf pour assurer la stabilité de ce dernier lorsqu'il est posé sur le sol. Un tel pouf est prévu pour que son utilisateur puisse s'y installer confortablement, ceci notamment grâce à la présence de panneaux souples et pliables situés au-dessus de la base et pouvant épouser le corps de l'utilisateur. Un tel pouf peut être utilisé afin d'y assoir et/ou d'y coucher un bébé ou un enfant de façon confortable, le matériau de rembourrage et/ou les panneaux souples et pliables épousant le corps du bébé ou de l'enfant et assurant son soutien/maintien.

[0003] Malheureusement, un pouf selon le document WO2013/020171 est limité à sa seule et unique fonction de siège alors que la demande sur le marché est très clairement en faveur d'objets et de dispositifs multi-usages ou multifonctionnels. Ceci est d'autant plus vrai pour tous les objets et les dispositifs développés pour les bébés et les jeunes enfants, ces objets et ces dispositifs étant fréquemment transportés par les parents qui cherchent logiquement à minimiser leur nombre. Il existe des sièges dont les embases sont modifiables dans deux positions d'appui différentes, telles que décrites dans les documents US2013038104A1 et JPS6287556U.

[0004] Il est bien connu qu'un mouvement de balancement est apaisant et favorise l'endormissement des bébés, des jeunes enfants voire même des adultes. Or, un pouf tel que décrit ci-dessus n'est pas adapté à cette fonction, que du contraire puisqu'il présente une base prévue pour assurer sa stabilité. Ceci signifie donc qu'en plus d'un tel pouf connu, il faudra par exemple disposer d'un autre siège et/ou d'un dispositif supplémentaire permettant ce mouvement de balancement.

Résumé de l'invention

[0005] Un but de l'invention est de fournir un pouf pouvant remplir plusieurs fonctions, en particulier un pouf qui peut soit se balancer, soit ne pas se balancer et rester stable au sol, et ceci sans avoir besoin d'accessoires extérieurs au pouf.

[0006] L'invention est définie par les revendications indépendantes. Les revendications dépendantes définissent des modes de réalisation préférés de l'invention.

[0007] Selon l'invention, il est fourni un pouf, en particulier pouf pour enfant, comprenant une enveloppe, l'enveloppe contenant un matériau de rembourrage ou un fluide de remplissage, et une embase logée dans un fond de l'enveloppe, ladite embase présentant une face supérieure et une face inférieure. Ladite embase présente une première forme stable selon laquelle la face inférieure de l'embase est sensiblement plane et une deuxième forme stable selon laquelle au moins une portion centrale de la face inférieure de l'embase est arrondie et convexe d'un point de vue situé en-dessous de la face inférieure.

[0008] Grâce à ces deux formes stables de l'embase, le pouf peut donc soit se balancer, soit ne pas se balancer et rester stable au sol, et ceci sans avoir besoin d'accessoires extérieurs au pouf. Par forme stable, il faut comprendre une forme dans laquelle restera l'embase si aucune force trouvant son origine à l'extérieur de l'embase ne lui est appliquée. Cette notion de forme stable sera également éclaircie par les exemples de modes de réalisation fournis ci-après.

[0009] De préférence, le pouf selon l'invention comprend un moyen de liaison entre une première partie de l'embase et une deuxième partie de l'embase, la première partie de l'embase étant à distance de la deuxième partie de l'embase, une première portion dudit moyen de liaison étant fixée à l'embase au niveau de la première partie.

[0010] Ceci permet en effet à l'utilisateur de tirer sur le moyen de liaison pour recourber l'embase et lui donner une forme telle qu'au moins une portion centrale de sa face inférieure est arrondie et convexe d'un point de vue situé en-dessous de la face inférieure. En relâchant le moyen de liaison, l'embase retrouvera sa première forme stable, par exemple sous l'effet du poids du matériau de rembourrage et/ou de la personne reposant sur le pouf.

[0011] De manière plus préférée, la première partie de l'embase est située à une extrémité de l'embase. Ceci augmente l'effet de levier et réduit par conséquent la force à appliquer au moyen de liaison pour donner à l'embase sa deuxième forme.

[0012] De préférence, le moyen de liaison comporte une corde et/ou une sangle et/ou une chaine et/ou une lamelle souple ou tout autre élément équivalent permettant de tirer vers soi la première partie de l'embase.

[0013] De préférence, le pouf comprend des moyens de fixation pour fixer de manière amovible une deuxième portion dudit moyen de liaison à l'embase. Ceci permet de maintenir l'embase dans sa deuxième forme après avoir actionné le moyen de liaison, par exemple en tirant dessus, et ensuite de relâcher le tout pour que l'embase reprenne sa première forme, par exemple sous l'effet du poids du matériau de rembourrage et/ou de la personne reposant sur le pouf.

[0014] De préférence, le matériau de rembourrage ou le fluide de remplissage est contenu dans un sac, ledit sac étant contenu dans ladite enveloppe, au-dessus de l'embase. Ceci permet d'éviter que le matériau de rem-

bourrage ou le fluide de remplissage n'entre en contact direct avec l'embase et nuise à son bon fonctionnement.

Brève description des figures

[0015] Ces aspects ainsi que d'autres aspects de l'invention seront clarifiés dans la description détaillée de modes de réalisation particuliers de l'invention, référence étant faite aux dessins des figures, dans lesquelles :

Fig.1 montre schématiquement un pouf selon l'invention, vu en perspective ;
Fig.2 montre schématiquement une vue en coupe du pouf de la Fig.1;
Fig.3 montre schématiquement un exemple d'embase d'un pouf selon l'invention lorsqu'elle est dans la première forme stable;
Fig.4 montre schématiquement une coupe l'embase de la Fig.3 lorsqu'elle est dans la deuxième forme stable;
Fig.5 montre schématiquement un autre exemple d'embase d'un pouf selon l'invention lorsqu'elle est dans la première forme stable;
Fig.6 montre schématiquement une coupe de l'embase de la Fig.5 lorsqu'elle est dans la deuxième forme stable;
Fig.7 montre schématiquement une vue en coupe d'un exemple d'embase d'un pouf selon un mode préféré de l'invention;
Fig.8 montre schématiquement une vue en perspective de l'embase de la Fig.7 lorsque l'embase est dans la première forme stable;
Fig.9 montre schématiquement une vue en coupe de l'embase de la Fig.8 lorsque l'embase est dans la deuxième forme stable;
Fig.10 montre schématiquement une vue en perspective d'un exemple d'embase selon un mode préféré de l'invention lorsque l'embase est dans la première forme stable;
Fig.11 montre schématiquement une vue en coupe de l'embase de la Fig.10 lorsque l'embase est dans la deuxième forme stable.

[0016] Les dessins des figures ne sont ni à l'échelle, ni proportionnés. Généralement, des éléments semblables ou identiques sont dénotés par des références identiques dans les figures.

Description détaillée de modes de réalisation de l'invention

[0017] La Fig.1 montre schématiquement un pouf (1) selon l'invention, vu en perspective. Ce pouf (1) comprend une enveloppe extérieure (2), par exemple une enveloppe en tissu. L'enveloppe (2) contient en son sein un matériau de rembourrage (3) ou un fluide de remplissage. Il peut par exemple s'agir de billes de polystyrène ou d'un liquide tel que de l'eau par exemple. L'enveloppe (2) contient également en son sein une embase (4) logée dans un fond de l'enveloppe (2). Cette embase (4) a par exemple la forme générale d'une galette, qui peut être circulaire, ovale, triangulaire ou avoir toute autre forme qui conviendrait par exemple en fonction de la forme du pouf (1). Comme on le voit mieux sur la Fig.2, qui représente schématiquement une coupe du pouf de la Fig.1, l'embase (4) présente une face supérieure (6) et une face inférieure (7).

[0018] Selon l'invention, l'embase (4) présente (a) une première forme stable selon laquelle la face inférieure (7) de l'embase est sensiblement plane et (b) une deuxième forme stable selon laquelle au moins une portion centrale de la face inférieure (7) de l'embase est arrondie et convexe d'un point de vue situé en-dessous de la face inférieure (7). Ainsi, lorsque l'embase (4) présente la première forme stable, le pouf (1) sera maintenu de manière stable au sol, et lorsque l'embase (4) présente la deuxième forme stable, le pouf (1) pourra se balancer, par exemple à la manière d'un fauteuil à bascule.

[0019] La Fig.3 montre schématiquement un exemple d'embase (4) d'un pouf (1) selon l'invention lorsqu'elle est dans la première forme stable, c'est-à-dire une forme selon laquelle la face inférieure (7) de l'embase (4) est sensiblement plane. La Fig.4 montre schématiquement une coupe de l'embase (4) de la Fig.3 lorsqu'elle est dans la deuxième forme stable, c'est-à-dire une forme selon laquelle au moins une portion centrale de la face inférieure (7) de l'embase (4) est arrondie et convexe d'un point de vue situé en-dessous de la face inférieure (7).

[0020] Par forme stable, il faut comprendre une forme dans laquelle restera l'embase (4) si aucune force trouvant son origine à l'extérieur de l'embase ne lui est appliquée. La force appliquée à l'embase (4) par le moyen de liaison (10) ne fait donc pas partie desdites forces extérieures.

[0021] La Fig.5 montre schématiquement un autre exemple d'embase (4) d'un pouf (1) selon l'invention lorsqu'elle est dans la première forme stable. La Fig.6 montre schématiquement une coupe de l'embase (4) de la Fig. 5 lorsqu'elle est dans la deuxième forme stable.

[0022] Le pouf peut comporter différents moyens pour donner les deux formes stables à l'embase (4), comme il sera décrit ci-après par des exemples.

[0023] De préférence, le pouf (1) comprend un moyen de liaison (10) entre une première partie (11) de l'embase (4) et une deuxième partie (12) de l'embase (4), la première partie (11) de l'embase (4) étant à distance de la deuxième partie (12) de l'embase (4), une première portion (21) dudit moyen de liaison (10) étant fixée à l'embase (4) au niveau de la première partie (11) de l'embase (4).

[0024] De manière plus préférée, le moyen de liaison (10) comporte une corde et/ou une sangle et/ou une chaine et/ou une lamelle souple.

[0025] Les Figures 3, 4, 5 et 6 montrent des exemples de réalisation du moyen de liaison (10).

[0026] La Fig.3 montre par exemple une corde (10)

dont une première portion (21) est fixée à l'embase (4) au niveau d'une première partie (11) de l'embase (4) et dont une deuxième portion (22) est laissée libre, de sorte que la corde est détendue. Sous l'effet de son propre poids et/ou sous l'effet du poids du matériau de rembourrage (3), l'embase (4) adoptera alors ladite première forme stable. La Fig.4 montre la même corde (10) après avoir tiré sur la deuxième portion (22) de la corde, de sorte que la corde est tendue. Sous l'effet de cette tension, l'embase (4) adoptera ladite deuxième forme.

[0027] Afin de pouvoir maintenir cette deuxième forme, le pouf (1) comprend de préférence des moyens de fixation (30) pour fixer de manière amovible la deuxième portion (22) dudit moyen de liaison (10) à l'embase (4). Différents moyens de fixation (30) peuvent être utilisés. Dans l'exemple de la Fig. 3 et 4, il s'agit d'un anneau fixé à l'embase (4) au niveau de la deuxième partie (12) de l'embase (4) et autour duquel la deuxième portion (22) de la corde (10) peut être attachée afin de maintenir la corde tendue. Cet anneau ne doit pas nécessairement se trouver là où il est représenté sur les Figs. 3 et 4. L'anneau, et donc d'une manière générale le moyen de fixation (30), peut par exemple se trouver plus près ou plus loin de l'endroit où la première portion (21) de la corde est fixée à l'embase (4), voire même sur une tranche de l'embase (4) ou encore sur la face inférieure (7) de l'embase (4) lorsque la corde fait le tour de l'embase (4) via sa tranche. Dans le cas où il serait fait usage de moyens de renvoi de la corde, tel que par exemple une ou plusieurs poulies ou moyens équivalents, les moyens de fixation (30) peuvent se trouver n'importe où sur l'embase (4). On peut par exemple utiliser un moyen de renvoi - tel qu'une poulie par exemple - situé à distance de l'endroit où la première portion (21) de la corde est fixée à l'embase (4) et prévoir de placer les moyens de fixation (30) en aval de l'endroit où se trouve le moyen de renvoi par rapport à la trajectoire de la corde. Dans un tel cas on peut même prévoir que les moyens de fixation (30) se trouvent au même endroit que celui où la première portion (21) de la corde est fixée à l'embase (4).

[0028] De préférence, les moyens de fixation (30) comportent un Velcro dont l'une partie est attachée à l'embase (4) et dont l'autre partie est attachée à la deuxième portion (22) du moyen de liaison (10). En joignant lesdites deux parties du Velcro, l'utilisateur fixera de manière amovible la deuxième portion (22) dudit moyen de liaison (10) à l'embase (4). Dans le cas de l'utilisation d'un Velcro, le moyen de liaison (10) est de préférence une sangle.

[0029] Bien que non illustré, le moyen de liaison peut également comprendre plusieurs cordes et/ou sangles et/ou chaines et/ou lamelles souples, une première portion (21) de chacune d'entre elles étant fixée à l'embase (4) au niveau de la première partie (11) de l'embase (4). Les moyens de fixation (30) seront alors prévus de préférence pour fixer de manière amovible une deuxième portion (22) de chacune d'entre elles à l'embase (4), comme décrit ci-dessus. Ceci peut permettre de mieux contrôler la courbure de l'embase (4) lorsqu'elle est dans sa deuxième forme, en particulier lorsque l'embase (4) est en un matériau souple.

[0030] La Fig.5 montre schématiquement un autre exemple d'embase (4) d'un pouf (1) selon l'invention lorsqu'elle est dans la première forme stable. La Fig.6 montre schématiquement une coupe de l'embase (4) de la Fig. 5 lorsqu'elle est dans la deuxième forme stable.

[0031] Cet exemple est identique à celui de la Fig. 3 et 4, sauf qu'ici l'embase (4) présente une pluralité de rainures (40) parallèles entre elles, de préférence des rainures (40) en forme de V ou de U. La présence de ces rainures (40) facilite en effet le recourbement de l'embase (4) lorsque l'utilisateur tire sur le moyen de liaison (10), en particulier dans le cas où l'embase (4) est en un matériau rigide ou semi-rigide. Ces rainures (40) peuvent néanmoins aussi convenir dans le cas où l'embase (4) est en un matériau souple.

[0032] Lesdites rainures (40) peuvent avoir différentes profondeurs. De préférence, lesdites rainures (40) s'étendent verticalement depuis la face supérieure (6) de l'embase (4) jusqu'à sensiblement la face inférieure (7) de l'embase (4) ou inversement, et l'apex de chaque rainure (40) forme une charnière (41). La charnière (41) peut être formée par la présence d'une épaisseur du matériau de l'embase (4) et/ou par la fixation d'une couche d'un matériau, de préférence élastique, sur la face supérieure (6) ou inférieure de l'embase (4), selon l'endroit où se trouve la charnière (41). Comme illustré à la Fig.5 et 6, les charnières (41) sont par exemple formées par la présence d'une petite épaisseur du matériau de l'embase (4) sur la face inférieure (7) de l'embase (4), au niveau de l'apex du « V » de chaque rainure (40).

[0033] De préférence, l'embase (4) comporte une gorge (50) et/ou un tunnel ménagé entre la face supérieure (6) et la face inférieure (7) de l'embase (4) et s'étendant au moins entre la première partie (11) et la deuxième partie (12) de l'embase (4), et le moyen de liaison (10) est logé au moins partiellement dans la gorge (50) et/ou le tunnel.

[0034] La Fig.7 montre schématiquement une vue en coupe d'un exemple d'embase (4) d'un pouf (1) dont l'embase (4) comporte une gorge (50) dans sa partie inférieure. Sur cette figure, l'embase (4) comporte également une ou des rainures (40), mais celles-ci ne sont pas indispensables en présence de la gorge (50).

[0035] La Fig.8 montre schématiquement une vue en perspective de l'embase (4) de la Fig.7 lorsqu'elle n'a pas de rainures (40) et lorsque l'embase (4) est dans la première forme stable. La Fig.9 montre schématiquement une vue en coupe de l'embase (4) de la Fig.8 lorsque l'embase (4) est dans la deuxième forme stable.

[0036] Comme on le voit sur la Fig.8 et encore mieux sur la Fig.9, le moyen de liaison (10) est logé au moins partiellement dans la gorge (50). Cet arrangement préféré permet d'éviter que le moyen de liaison (10) se tende au-dessus de la face supérieure (6) de l'embase (4) (comme c'est le cas des exemples illustrés aux Figs. 3

à 6) et vienne perturber le matériau de rembourrage (3) ou son contenant (5), lorsqu'un tel contenant est utilisé.

[0037] Comme on le voit sur la Fig.8 et encore mieux sur la Fig.9, l'embase (4) comporte de préférence deux embouchures (60a, 60b) donnant accès à deux portions opposées de la gorge (50) ou du tunnel, à partir de la face supérieure (6) de l'embase (4). Ceci permet de faire passer le moyen de liaison (10) dans la première embouchure (60a) à partir de la face supérieure (6) de l'embase (4), puis de le faire passer dans la gorge (50), puis de le faire ressortir par la deuxième embouchure (60b).

[0038] L'embase (4) peut également comporter une troisième embouchure (non illustrée) à proximité de la deuxième embouchure, pour faire re-rentrer le moyen de liaison (10) dans l'embase (4) après être sorti de la deuxième embouchure (60b). Dans ce cas, l'embase (4) comportera de préférence également une deuxième gorge (50) ou un deuxième tunnel ménagé dans une partie supérieure de l'embase (4) et reliant la deuxième et la troisième embouchure. Ceci permet d'encore mieux éviter que le moyen de liaison (10) vienne perturber le matériau de rembourrage (3) ou son contenant (5), lorsqu'un tel contenant est utilisé.

[0039] La Fig.10 montre schématiquement une vue en perspective de l'embase (4) de la Fig.5 lorsqu'elle est munie de ladite gorge (50) ou tunnel et que l'embase (4) est dans la première forme stable. La Fig.11 montre schématiquement une vue en coupe de l'embase (4) de la Fig.10 lorsque l'embase (4) est dans la deuxième forme stable.

[0040] Comme on le voit sur la Fig.10 et encore mieux sur la Fig.11, l'embase (4) comporte de préférence deux embouchures (60a, 60b) donnant accès à deux portions opposées de la gorge (50) ou du tunnel, à partir de la face supérieure (6) de l'embase (4).

[0041] L'embase (4) peut également comporter une troisième embouchure (non illustrée) à proximité de la deuxième embouchure, pour faire rentrer le moyen de liaison (10) dans l'embase (4) après qu'il soit sorti la deuxième embouchure (60b). Dans ce cas, l'embase (4) comportera de préférence également une deuxième gorge (50) ou un deuxième tunnel ménagé dans une partie supérieure de l'embase (4) et reliant la deuxième et la troisième embouchure.

[0042] L'embase (4) peut être en un matériau souple et élastique, tel que par exemple le silicone. L'embase (4) peut également être en un matériau rigide ou semi-rigide, tel que par exemple le polypropylène expansé (parfois appelé EPP), le polystyrène expansé, le polyuréthane ou le polyéther. De manière préférée, l'embase (4) est en polypropylène expansé.

[0043] De préférence, le matériau de rembourrage (3) ou le fluide de remplissage du pouf (1) est contenu dans un sac (5), ledit sac (5) étant contenu dans l'enveloppe (2) du pouf (1), au-dessus de l'embase (4), comme montré à la Fig.1 et 2 par exemple. Le matériau de rembourrage (3) peut par exemple comporter des billes de polystyrène. Le fluide de remplissage peut par exemple être de l'eau.

[0044] De préférence, l'enveloppe (2) comporte une ouverture au niveau de l'embase (4). De préférence, ladite ouverture est refermable et est par exemple munie d'une fermeture éclair ou d'un Velcro. Ceci permet de donner facilement accès à l'embase.

[0045] L'invention peut également être décrite comme suit : un pouf (1) comprenant une enveloppe extérieure (2), ladite enveloppe (2) contenant un matériau de rembourrage (3) ou un fluide de remplissage et une embase (4) logée dans un fond de l'enveloppe (2), ladite embase (4) présentant une face supérieure (6) et une face inférieure (7). L'embase (4) présente une première forme stable selon laquelle la face inférieure (7) de l'embase (4) est sensiblement plane et une deuxième forme stable selon laquelle au moins une portion centrale de la face inférieure (7) de l'embase (4) est arrondie et convexe d'un point de vue situé en-dessous de la face inférieure (7).

[0046] La présente invention a été décrite en relation avec des modes de réalisations spécifiques, qui ont une valeur purement illustrative et ne doivent pas être considérés comme limitatifs. D'une manière générale, il apparaîtra évident pour l'homme du métier que la présente invention n'est pas limités aux exemples illustrés et/ou décrits ci-dessus. La présence de numéros de référence aux dessins ne peut être considérée comme limitative, y compris lorsque ces numéros sont indiqués dans les revendications.

[0047] L'usage des verbes « comprendre », « inclure », « comporter », ou toute autre variante, ainsi que leurs conjugaisons, ne peut en aucune façon exclure la présence d'éléments autres que ceux mentionnés.

[0048] L'usage de l'article indéfini « un », « une », ou de l'article défini « le », « la » ou « l' », pour introduire un élément n'exclut pas la présence d'une pluralité de ces éléments.

Revendications

1. Pouf (1), en particulier pouf pour enfant, comprenant une enveloppe extérieure (2), l'enveloppe extérieure (2) contenant un matériau de rembourrage (3) ou un fluide de remplissage, et une embase (4) logée dans un fond de l'enveloppe (2), ladite embase (4) présentant une face supérieure (6) et une face inférieure (7), **caractérisé en ce que** ladite embase (4) présente (a) une première forme stable selon laquelle la face inférieure (7) de l'embase (4) est sensiblement plane et (b) une deuxième forme stable selon laquelle au moins une portion centrale de la face inférieure (7) de l'embase (4) est arrondie et convexe d'un point de vue situé en-dessous de la face inférieure (7).

2. Pouf (1), en particulier pouf pour enfant, selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'**il comprend un

moyen de liaison (10) entre une première partie (11) de l'embase (4) et une deuxième partie (12) de l'embase (4), la première partie (11) de l'embase (4) étant à distance de la deuxième partie (12) de l'embase (4), une première portion (21) dudit moyen de liaison (10) étant fixée à l'embase (4) au niveau de la première partie (11).

3. Pouf (1), en particulier pouf pour enfant, selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** le moyen de liaison (10) comporte au moins une corde et/ou une sangle et/ou une chaine et/ou une lamelle souple.

4. Pouf (1), en particulier pouf pour enfant, selon la revendication 2 ou 3, **caractérisé en ce qu'**il comprend des moyens de fixation (30) pour fixer de manière amovible une deuxième portion (22) dudit moyen de liaison (10) à l'embase (4).

5. Pouf (1), en particulier pouf pour enfant, selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** les moyens de fixation (30) pour fixer de manière amovible la deuxième portion (22) du moyen de liaison (10) à l'embase (4) comportent un Velcro dont l'une partie est attachée à l'embase (4) et dont l'autre partie est attachée à la deuxième portion (22) du moyen de liaison (10).

6. Pouf (1), en particulier pouf pour enfant, selon l'une quelconque des revendications 2 à 5, **caractérisé en ce que** ladite embase (4) présente une pluralité de rainures (40) parallèles entre elles, de préférence des rainures (40) en forme de V ou de U.

7. Pouf (1), en particulier pouf pour enfant, selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** lesdites rainures (40) s'étendent verticalement depuis la face supérieure (6) de l'embase (4) jusqu'à la face inférieure (7) de l'embase (4) ou inversement, et **en ce que** l'apex de chaque rainure (40) forme une charnière (41).

8. Pouf (1), en particulier pouf pour enfant, selon l'une quelconque des revendications 2 à 7, **caractérisé en ce que** l'embase (4) comporte une gorge (50) et/ou un tunnel ménagé entre la face supérieure (6) et la face inférieure (7) de l'embase (4) et s'étendant au moins entre la première partie (11) et la deuxième partie (12) de l'embase (4), et **en ce que** le moyen de liaison (10) est logé au moins partiellement dans la gorge (50) et/ou le tunnel.

9. Pouf (1), en particulier pouf pour enfant, selon la revendication 8 lorsqu'elle dépend de la revendication 6, **caractérisé en ce que** la gorge (50) et/ou le tunnel s'étend transversalement par rapport aux rainures (40), de préférence perpendiculairement auxdites rainures (40).

10. Pouf (1), en particulier pouf pour enfant, selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'embase (4) est en un matériau rigide ou semi-rigide.

11. Pouf (1), en particulier pouf pour enfant, selon la revendication 10, **caractérisé en ce que** l'embase (4) est en polypropylène expansé.

12. Pouf (1), en particulier pouf pour enfant, selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce que** l'embase (4) est en un matériau souple et élastique.

13. Pouf (1), en particulier pouf pour enfant, selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le matériau de rembourrage (3) ou le fluide de remplissage est contenu dans un sac (5), ledit sac (5) étant contenu dans ladite enveloppe (2), au-dessus de l'embase (4).

14. Pouf (1), en particulier pouf pour enfant, selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'enveloppe (2) comporte une ouverture au niveau de l'embase (4).

Patentansprüche

1. Sitzkissen (1), insbesondere Sitzkissen für ein Kind, umfassend eine äußere Hülle (2), wobei die äußere Hülle (2) ein Polstermaterial (3) oder eine Füllflüssigkeit umfasst, und eine Fußfläche (4), die in einem Boden der Hülle (2) aufgenommen ist, wobei die genannte Fußfläche (4) eine obere Seite (6) und eine untere Seite (7) aufweist, **dadurch gekennzeichnet, dass** die genannte Fußfläche (4) (a) eine erste stabile Form, gemäß der die untere Seite (7) der Fußfläche (4) deutlich eben ist und (b) eine zweite stabile Form, gemäß der wenigstens ein zentraler Abschnitt der unteren Seite (7) der Fußfläche von einem Blickwinkel unterhalb der unteren Seite (7) aus abgerundet und konvex ist, aufweist.

2. Sitzkissen (1), insbesondere Sitzkissen für ein Kind, gemäß Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** es ein Verbindungsmittel (10) zwischen einem ersten Teil (11) der Fußfläche (4) und einem zweiten Teil (12) der Fußfläche (4) umfasst, wobei der erste Teil (11) der Fußfläche (4) von dem zweiten Teil (12) der Fußfläche (4) beabstandet ist, wobei ein erster Abschnitt (21) des genannten Verbindungsmittels (10) an der Fußfläche (4) am ersten Teil (11) befestigt ist.

3. Sitzkissen (1), insbesondere Sitzkissen für ein Kind, gemäß Anspruch 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Verbindungsmittel (10) wenigstens ein Seil

und/oder einen Gurt und/oder eine Kette und/oder eine bewegliche Lamelle umfasst.

4. Sitzkissen (1), insbesondere Sitzkissen für ein Kind, gemäß Anspruch 2 oder 3, **dadurch gekennzeichnet, dass** es Befestigungsmittel (30) zum abnehmbaren Befestigen eines zweiten Abschnitts (22) des genannten Verbindungsmittels (10) an der Fußfläche (4) umfasst.

5. Sitzkissen (1), insbesondere Sitzkissen für ein Kind, gemäß Anspruch 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Befestigungsmittel (30) zum abnehmbaren Befestigen des zweiten Abschnitts (22) des Verbindungsmittels (10) an der Fußfläche (4) ein Klettband umfassen, dessen einer Teil an der Fußfläche (4) befestigt ist und dessen anderer Teil an dem zweiten Abschnitt (22) des Befestigungsmittels (10) befestigt ist.

6. Sitzkissen (1), insbesondere Sitzkissen für ein Kind, gemäß irgendeinem der Ansprüche 2 bis 5, **dadurch gekennzeichnet, dass** die genannte Fußfläche (4) eine Vielzahl von zueinander parallelen Rillen (40), bevorzugt Rillen (40) in V- oder in U-Form, aufweist.

7. Sitzkissen (1), insbesondere Sitzkissen für ein Kind, gemäß Anspruch 6, **dadurch gekennzeichnet, dass** die genannten Rillen (40) sich von der oberen Seite (6) der Fußfläche (4) bis zur unteren Seite (7) der Fußfläche (4) oder umgekehrt erstrecken und dass der Scheitelpunkt jeder Rille (40) ein Scharnier (41) bildet.

8. Sitzkissen (1), insbesondere Sitzkissen für ein Kind, gemäß irgendeinem der Ansprüche 2 bis 7, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Fußfläche (4) eine Auskehlung (50) und/oder einen Tunnel umfasst, die/der zwischen der oberen Seite (6) und der unteren Seite (7) der Fußfläche (4) ausgespart ist und sich wenigstens zwischen dem ersten Teil (11) und dem zweiten Teil (12) der Fußfläche (4) erstreckt und dass das Verbindungsmittel (10) wenigstens teilweise in der Auskehlung (50) und/oder dem Tunnel aufgenommen ist.

9. Sitzkissen (1), insbesondere Sitzkissen für ein Kind, gemäß Anspruch 8, wenn dieser von Anspruch 6 abhängt, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Auskehlung (50) und/oder der Tunnel sich querverlaufend in Bezug auf die Rillen (40), bevorzugt lotrecht zu den genannten Rillen (40), erstreckt.

10. Sitzkissen (1), insbesondere Sitzkissen für ein Kind, gemäß irgendeinem der voranstehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Fußfläche (4) aus einem steifen oder halbsteifen Material ist.

11. Sitzkissen (1), insbesondere Sitzkissen für ein Kind, gemäß Anspruch 10, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Fußfläche (4) aus expandiertem Polypropylen ist.

12. Sitzkissen (1), insbesondere Sitzkissen für ein Kind, gemäß irgendeinem der Ansprüche 1 bis 9, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Fußfläche (4) aus einem biegsamen und elastischen Material ist.

13. Sitzkissen (1), insbesondere Sitzkissen für ein Kind, gemäß irgendeinem der voranstehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Füllmaterial (3) oder die Füllflüssigkeit in einem Sack (5) enthalten ist, wobei der genannte Sack (5) in der genannten Hülle (2) oberhalb der Fußfläche (4) enthalten ist.

14. Sitzkissen (1), insbesondere Sitzkissen für ein Kind, gemäß irgendeinem der voranstehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Hülle (2) eine Öffnung an der Fußfläche (4) umfasst.

Claims

1. An ottoman (1), in particular an ottoman for children, comprising an outer casing (2), the outer casing (2) containing a padding material (3) or a filling fluid, and a base (4) housed in a bottom of the casing (2), said base (4) having an upper face (6) and a lower face (7), **characterized in that** said base (4) has (a) a first stable shape in which the lower face (7) of the base (4) is substantially planar and (b) a second stable shape in which at least one central portion of the lower face (7) of the base (4) is rounded and convex from a point of view below the lower face (7).

2. The ottoman (1), in particular the ottoman for children, according to claim 1, **characterized in that** it comprises a connecting means (10) between a first part (11) of the base (4) and a second part (12) of the base (4), the first part (11) of the base (4) being away from the second part (12) of the base (4), a first portion (21) of said connecting means (10) being fixed to the base (4) at the first part (11).

3. The ottoman (1), in particular the ottoman for children, according to claim 2, **characterized in that** the connecting means (10) includes at least one rope and/or strap and/or chain and/or flexible strip.

4. The ottoman (1), in particular the ottoman for children, according to claim 2 or 3, **characterized in that** it comprises fixing means (30) for removably fixing a second portion (22) of said connecting means (10) to the base (4).

5. The ottoman (1), in particular the ottoman for children, according to claim 4, **characterized in that** the fixing means (30) for removably fixing the second portion (22) of the connecting means (10) to the base (4) include a Velcro, a part of which is attached to the base (4) and the other part of which is attached to the second portion (22) of the connecting means (10).

6. The ottoman (1), in the particular ottoman for children, according to any one of claims 2 to 5, **characterized in that** said base (4) has a plurality of grooves (40) parallel to each other, preferably V-shaped or U-shaped grooves (40).

7. The ottoman (1), in particular the ottoman for children, according to claim 6, **characterized in that** said grooves (40) extend vertically from the upper face (6) of the base (4) to the lower face (7) of the base (4) or vice versa, and **in that** the apex of each groove (40) forms a hinge (41).

8. The ottoman (1), in particular the ottoman for children, according to any one of claims 2 to 7, **characterized in that** the base (4) includes a throat (50) and/or a tunnel formed between the upper face (6) and the lower side (7) of the base (4) and extending at least between the first part (11) and the second part (12) of the base (4), and **in that** the connecting means (10) is housed at least partially in the throat (50) and/or the tunnel.

9. The ottoman (1), in particular the ottoman for children, according to claim 8 when it depends on claim 6, **characterized in that** the throat (50) and/or the tunnel extend(s) transversely relative to the grooves (40), preferably perpendicular to said grooves (40).

10. The ottoman (1), in particular the ottoman for children, according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the base (4) is made of a rigid or semi-rigid material.

11. The ottoman (1), in particular the ottoman for children, according to claim 10, **characterized in that** the base (4) is made of expanded polypropylene.

12. The ottoman (1), in particular the ottoman for children, according to any one of claims 1 to 9, **characterized in that** the base (4) is made of a flexible and resilient material.

13. The ottoman (1), in particular the ottoman for children, according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the padding material (3) or the filling fluid is contained in a bag (5), said bag (5) being contained in said casing (2), above the base (4).

14. The ottoman (1), in particular the ottoman for children, according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the casing (2) includes an opening at the base (4).

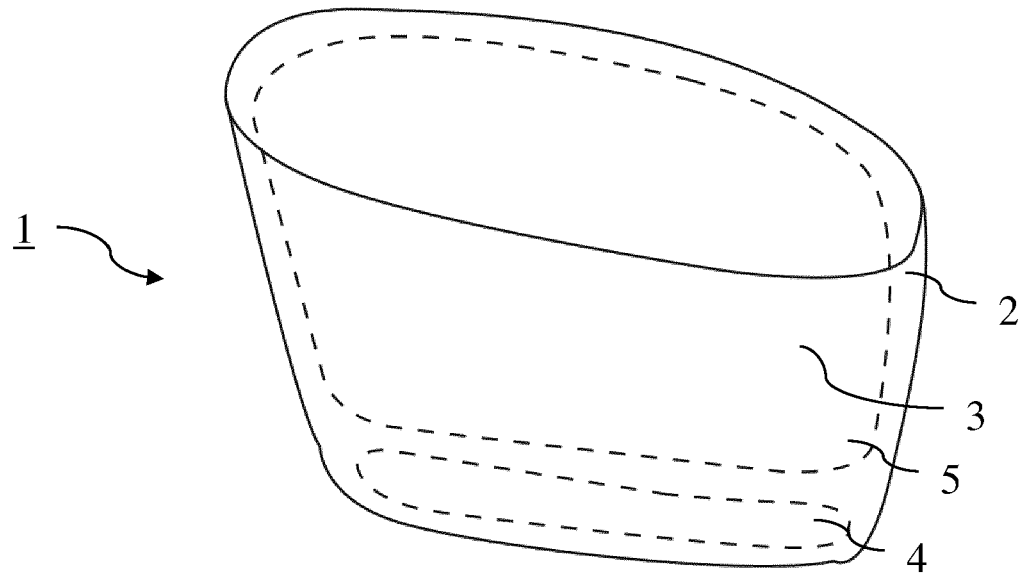


Fig. 1

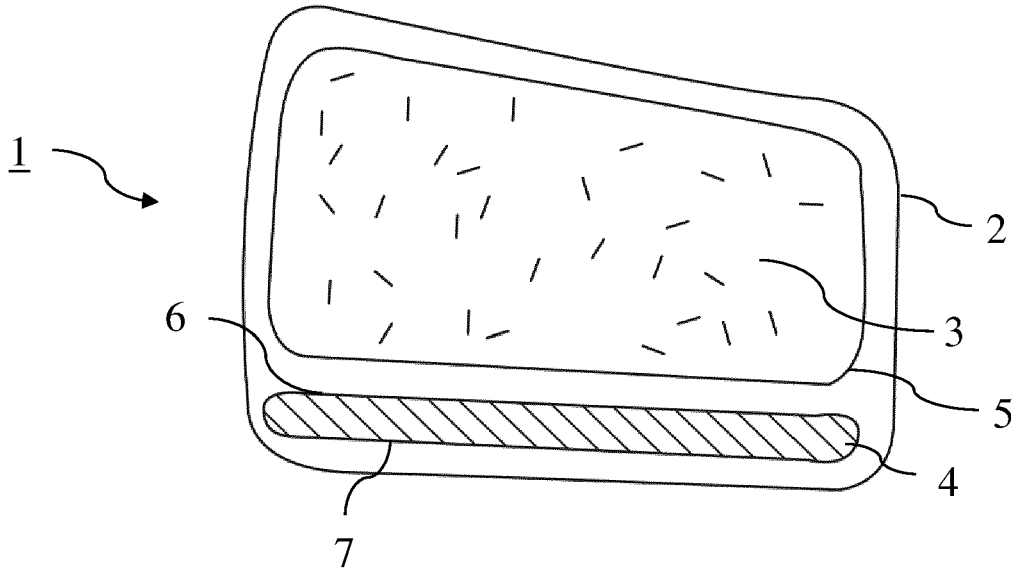


Fig. 2

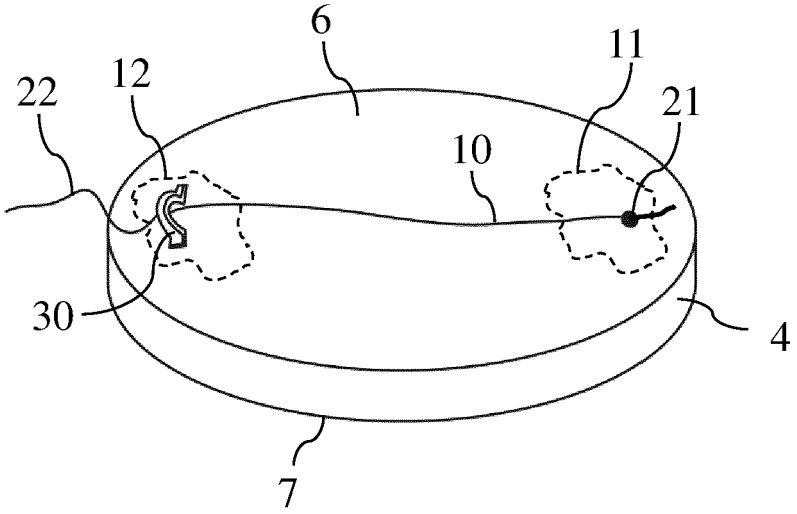


Fig. 3

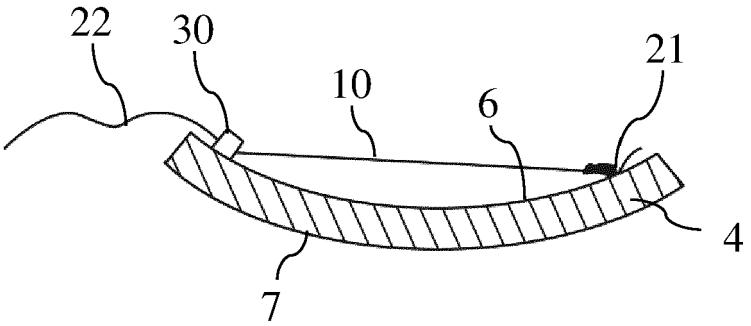


Fig. 4

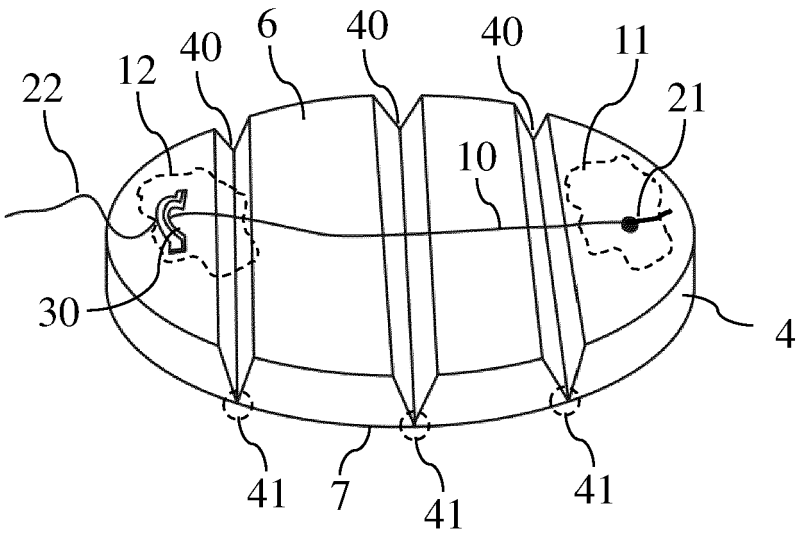

22
12
40
6
40
40
11
21
10
30
4
41
7
41
41

Fig. 5

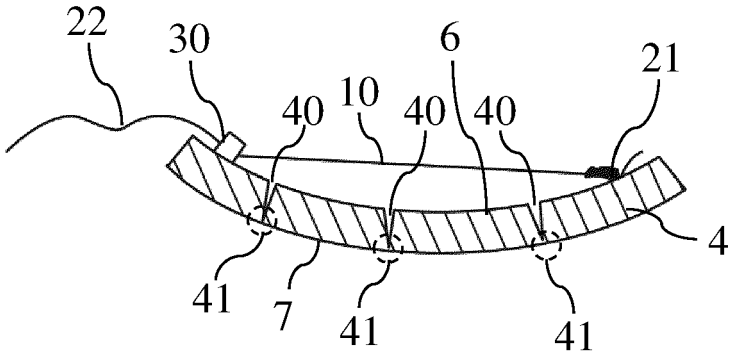

22
30
6
21
40
10
40
40
4
41
7
41
41

Fig. 6

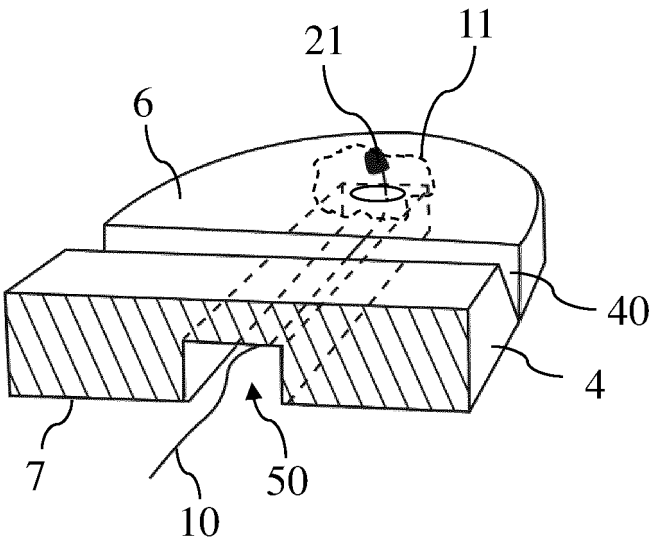


Fig. 7

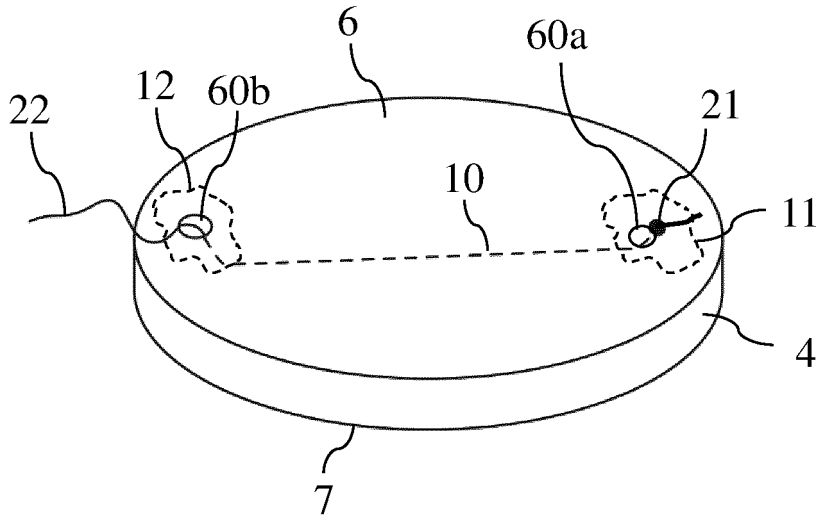


Fig. 8

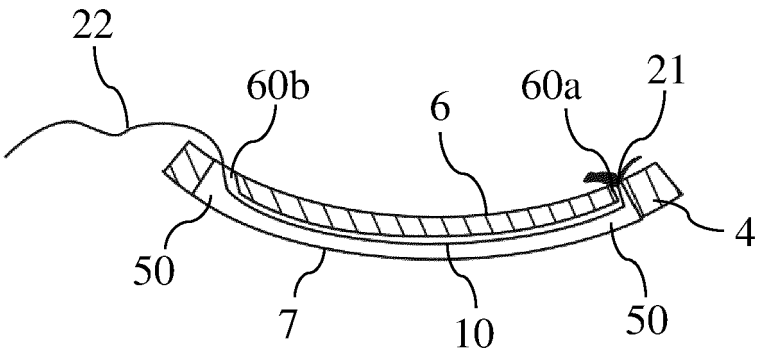


Fig. 9

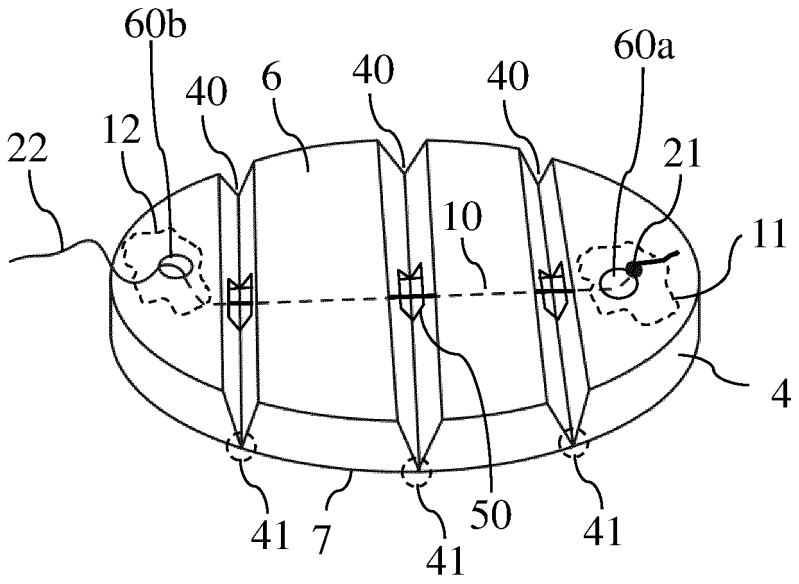

60b
40
6
40
40
60a
12
22
21
10
11
4
41
7
41
50
41

Fig. 10

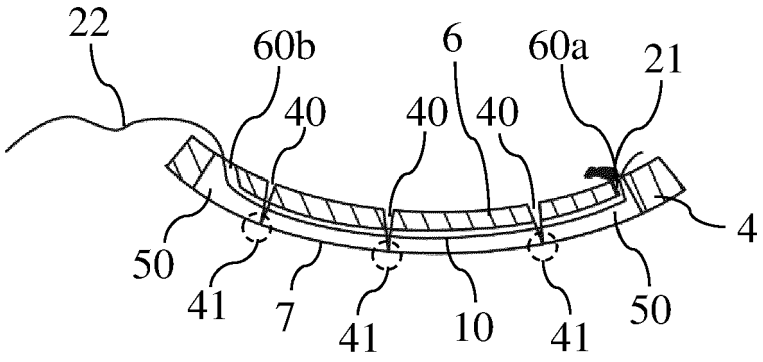

22
60b
6
60a
21
40
40
40
4
50
41
7
41
10
41
50

Fig. 11

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- WO 2013020171 A **[0002] [0003]**
- US 2013038104 A1 **[0003]**
- JP S6287556 U **[0003]**